

Les sites de requalification prioritaires :

Il s'agit des sites identifiés sur les fiches communales et les fiches "unités paysagères" comme devant faire l'objet d'une requalification prioritaire.

Ces sites sont des franges bâties et des entrées de bourg, ainsi que des traversées d'agglomérations retenues en raison de leur situation en entrées du Parc, afin de permettre une valorisation de son image.

Ce sont également des sites nécessitant une action prioritaire du Parc en raison de leur état (friches d'activités, zones de fait).

Ils sont identifiés sur le plan de référence de la charte par un triangle noir.

Les franges bâties et entrées de bourg

- Asnières-sur-Oise (frange urbaine Nord) – entrée de Parc
- Boran-sur-Oise (entrée de bourg par la RD 924, en provenance de Bruyère-sur-Oise) - entrée de Parc
- La Chapelle-en-Serval (entrée de bourg par la RN 17, en provenance de Survilliers) – entrée de Parc.

Les traversées d'agglomération

- La Chapelle-en-Serval/Survilliers ("Le coq chantant" sur la RN 17), entrée de Parc
- Chaumontel (traversée d'agglomération par la RN 16) , 1^{ère} agglomération en entrée de Parc
- Fleurines (traversée d'agglomération par la RN 17), 1^{ère} agglomération en entrée de Parc
- Viarmes (traversée d'agglomération par la RD 909), 1^{ère} agglomération en entrée de Parc.

Les zones d'activités et les friches d'activités

- Barbery (ZA "Le Pommelotier" - friche industrielle de l'ancienne distillerie)
- Fleurines (friche d'activités touristiques "La vallée des Peaux Rouges")
- Pontpoint (ZA de Moru - zone de fait)
- Pont-Sainte-Maxence (ZA de l'évêché - zone de fait)
- Saint-Maximin (anciennes carrières en limite de franges bâties)
- Verberie (ZA des "remises"), entrée du Parc
- Verberie (friche industrielle en vallée de l'Automne)
- Viarmes (ZA de l'Orme), entrée de Parc
- Vineuil-Saint-Firmin (ZA "La remise coupée" - zone de fait autour de l'ancienne gare).